

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 17 décembre 2010

DÉLIBÉRATION N° CG-2010/12/17-6/04

Commission n° 6 - Affaires Culturelles, Patrimoine et Tourisme
Rapporteur : QUERCI Danièle

Commission n° 7 - Finances
Rapporteur : CALVET Jean

OBJET : Subvention du Département en faveur du centre d'art contemporain de Chelles pour l'exercice 2010.

Dans le cadre de sa politique d'aménagement culturel et artistique du territoire et plus particulièrement celle concernant les arts plastiques, le Département a soutenu financièrement la réhabilitation et la transformation des églises Sainte Croix et Saint Georges de Chelles en centre d'art contemporain. Ce projet a pris la forme d'une commande publique aux artistes Martin Szekely et Marc Barani. Il est proposé une subvention en faveur du centre d'art contemporain de la ville de Chelles pour l'exercice 2010 - proratisée sur le dernier trimestre de l'exercice.

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU les crédits inscrits au budget du Département pour 2010

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis des Commission précitées,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

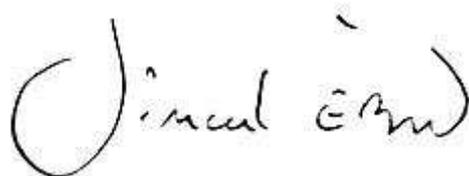
Article 1 : d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 10 000 € à la Ville de Chelles pour le développement des activités de son Centre d'Art Contemporain « Les Eglises ». Les crédits seront prélevés sur l'opération « Autres actions culturelles ».

Article 2 : d'approuver le projet de convention 2010 entre la Commune de Chelles et le Département tel que joint en annexe de la présente délibération.

Article 3 : d'autoriser le Président du Conseil général à signer cette convention au nom du Département.

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Vincent Éblé". The signature is written in a cursive style with a large initial 'V'.

Vincent ÉBLÉ